

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/173

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 19

SÉANCE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 11.4 : DIVERS

REMISE EN APPEL D'OFFRES DU LOT DE CHASSE RÉSERVÉ DE LA COMMUNE DE SARRALBE À HERBITZHEIM/KESKASTEL

En raison du décès du locataire de ce lot réservé de 50 ha 17 ares et 02 ca constitué par une partie du massif forestier Waldlothingen, il est proposé de le remettre en location par appel d'offres pour la période du 1^{er} février 2025 au 1^{er} février 2033 avec une mise à prix de 1 700 €/an. La mise à prix constitue le prix minimal de départage des offres, en-deçà duquel les offres ne seront pas recevables de même que l'engagement du candidat à respecter les consignes données par le technicien de l'ONF qui gère le massif forestier communal.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des voix,

- décide de remettre en location par voie d'appel d'offres prévue au cahier des charges type des chasses communales, le lot communal réservé de la forêt de Sarralbe sur les territoires du Bas-Rhin à Herbitzheim et à Keskastel pour une mise à prix de 1 700 €/an. Les critères de jugement des offres seront le prix de location proposé et l'engagement du candidat à respecter les consignes données par le technicien de l'ONF qui gère le massif forestier communal.

En-deçà du prix minimal de 1 700 €/an, les offres ne seront pas recevables,

- fixe à 100 € l'indemnité pour l'agent de la DGFIP qui assure les opérations d'enchères (frais de criée) pour l'adjudication du lot n°2.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 18 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 17 décembre 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

